

# PROJET D'ÉVALUATION

L'évaluation doit contribuer sereinement au parcours de chaque lycéen et à sa préparation à l'enseignement supérieur. Le contrôle continu qui contribue au baccalauréat, passeport pour l'enseignement supérieur, est également la garantie d'une formation qui permet à l'élève, devenu étudiant, de réussir.

Il convient de définir précisément les différents types d'évaluation que les élèves peuvent rencontrer :

- l'évaluation diagnostique qui a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage,
- l'évaluation formative qui prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser,
- l'évaluation sommative qui atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Ces types d'évaluation s'inscrivent dans un processus d'évaluation, qui regroupe tout ce que les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins. Ce processus lui-même s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés.

Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale.

## **Epreuves terminales (60%)**

Les épreuves terminales sont constituées par:

Intitulé de l'épreuve	Coefficients Série générale	Coefficients Série techno
Français (écrit)	5	5
Français (oral)	5	5
Philosophie	8	4
Épreuve orale terminale (« grand oral »)	10	14
Épreuves de spécialité (deux au choix du candidat) :	16 X 2	16 X 2
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>60</b>

## **Contrôle continu (40%)**

### ***Principes généraux***

Les enseignements obligatoires en série générale évalués en contrôle continu sont les suivants :

	Première	Terminale	Total cycle
Enseignement de spécialité de première	8		8
Histoire-géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Enseignement scientifique	3	3	6
Education physique et sportive			6
Enseignement moral et civique	1	1	2
<b>Total</b>			<b>40</b>

Les enseignements obligatoires en série technologique évalués en contrôle continu sont les suivants :

	Première	Terminale	Total cycle
Enseignement de spécialité de première	8		8
Histoire-géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Mathématiques	3	3	6
Education physique et sportive			6
Enseignement moral et civique	1	1	2
<b>Total</b>			<b>40</b>

Pour chacun de ces enseignements évalués en contrôle continu (sauf l'EPS qui est évalué en contrôle en cours de formation), sont retenues les moyennes annuelles calculées à partir des moyennes semestrielles.

Ces moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins semestriels, puis renseignées dans le livret scolaire.

Elles sont désignées par les termes « évaluations chiffrées annuelles » dans les textes réglementaires relatifs à l'organisation du baccalauréat.

Pour chaque discipline, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale).

Dans chaque enseignement concerné, les modalités d'évaluation dans le cadre du contrôle continu sont précisées dans un document annexé au projet d'évaluation (Cf. annexes 1 & 2).

### ***Moyenne significative***

Une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. A ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation obligatoire est spécifiquement organisée à son intention. Dans ce cas, l'élève peut être convoqué en dehors de ses heures de cours.

Sauf cas de force majeure dûment justifié, l'élève doit être évalué sur chacun des semestres de l'année pour que sa moyenne soit prise en compte dans le calcul du contrôle continu. En cas de moyenne semestrielle manquante ou non significative, une évaluation de remplacement peut être organisée selon des modalités arrêtées par l'établissement.

### ***Évaluation de remplacement***

Si la moyenne manquante concerne l'année de première, une évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année de première et porte sur le programme de la classe de première.

Si la moyenne manquante concerne l'année de terminale, une évaluation de remplacement est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

Le format de l'épreuve est celui de l'évaluation ponctuelle prévue pour les candidats individuels au baccalauréat régie par les textes réglementaires.

La note obtenue par l'élève à cette évaluation de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation de remplacement, le candidat est à nouveau convoqué.

Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Le chef d'établissement juge la recevabilité de la justification d'absence.

### **Commission d'harmonisation**

Une commission d'harmonisation académique est chargée de vérifier l'équité d'attribution des notes de contrôle continu entre les établissements.

L'objectif de travail de cette instance académique est d'identifier parmi les notes analysées les discordances manifestes entre les notes présentées et les notes de l'académie ainsi que celles des années antérieures.

Elle peut être amenée à modifier les notes obtenues par les élèves.

## **Annexe 1: Modalités d'évaluation par discipline dans le cadre du contrôle continu**

### **Allemand et anglais**

Sur l'ensemble du cycle terminal, toutes les compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite) seront évaluées selon une pédagogie adaptée à chaque classe ou groupe.

De la même façon, des évaluations de type production spontanée, contrôle de vocabulaire, de connaissances... peuvent être données aux élèves dans le cadre des évaluations formatives.

Chaque professeur, en fonction de l'importance qu'il donnera au degré de certification de son évaluation, attribuera un coefficient adapté.

Le rattrapage des évaluations orales (compréhension, expression orale en interaction) sera effectué dans la mesure du possible.

### **Arts appliqués**

Voir annexe 2

### **Arts plastiques**

#### ***L'évaluation des enseignements artistiques en général.***

L'évaluation est fondée sur des situations variées relevant de la pratique et de la culture artistiques. Elle considère savoirs, savoir-faire, esprit critique, capacités d'initiative, engagement, autonomie, coopération, mobilisés par les apprentissages et les projets artistiques et culturels.

L'évaluation considère pratique et culture artistique selon des proportions différentes :

- en Spécialité : 50 % pour la pratique et 50 % pour la culture,
- en Option : 75 % pour la pratique et 25 % pour la culture.

L'évaluation s'ancre dans les programmes de fin de cycle.

#### ***Précisions pour les Arts plastiques (spécialité et option) :***

L'enseignement optionnel n'a pas d'épreuve terminale.

Les moyennes sont issues des évaluations formatives et sommatives :

- elles ne prennent pas seulement en compte des situations de « type bac »,
- elles sont fondées sur des éléments connus des élèves.

Les appréciations expriment progrès et acquis.

Le bulletin semestriel atteste des compétences et des acquis dans les deux parties, pratique et culture, en faisant figurer deux notes.

Des bilans périodiques sont réalisés durant le cycle terminal.

Pour l'optionnel, l'évaluation mobilisant l'oral est privilégiée ;  
En première de spécialité, l'oral est plus important que l'écrit ;  
En spécialité, le contrôle continu équilibre pratique et culture ;

Situations et activités supports d'évaluation :

- projets de pratique, individuels et collectifs, considérant démarche, processus et résultats,
- projets développant la compétence « exposer »,
- analyses d'œuvres, débats développant les capacités réflexives,
- activités et productions en regard des écrits sur l'art,
- questionnements transversaux et interdisciplinaires des programmes,
- démarches d'évaluation et d'auto-évaluation adossées aux compétences et aux questionnements des programmes.

Les acquis sont considérés selon diverses modalités :

- positionnements par compétences (pratiquer, questionner, exposer),
- notation chiffrée, évaluation par le professeur, auto-évaluation, ...,
- évaluations sommatives privilégiées,
- éviter que l'évaluation sommative ne repose que sur l'usage des situations du type des sujets et de l'oral d'examen.

### **Économie gestion**

Voir annexe 2

## **Éducation musicale**

Pour atteindre les objectifs de formation envisagés dans les programmes officiels les élèves sont invités en classe à pratiquer la musique, à l'interpréter, à la créer, à l'écouter, et à l'étudier afin d'en saisir sa portée et ses enjeux et préparer les épreuves finales des deux niveaux du cycle terminal.

Ces pratiques sont encadrées par les champs de questionnement des programmes officiels ainsi que par leurs thématiques. L'ensemble vise à permettre à l'élève de se forger progressivement une culture musicale et artistique adossée à des savoir-faire.

Les évaluations se font tout au long du cycle terminal, sont diversifiées pour tenir compte de la diversité des élèves et correspondent à la nécessaire acquisition des connaissances et des compétences attendues.

L'évaluation de l'enseignement de spécialité « art-musique », s'il s'inspire de la forme et des attendus des exercices constitutifs des épreuves de terminale du baccalauréat et de son épreuve orale, intègre aussi celle d'autres compétences et permet ainsi de dresser une évaluation globale, juste et pertinente des acquis de chaque élève.

L'évaluation de l'enseignement optionnel de la musique, est quant à lui centré sur la réalisation de projets musicaux individuels et /ou collectifs, sur la participation des élèves au sein du collectif des musiciens lycéens mais n'exclut pas une évaluation plus individuelle des compétences et des connaissances nécessaires à l'élaboration des projets musicaux.

Ces différentes évaluations permettent d'arrêter, au titre du contrôle continu, chaque moyenne semestrielle de première puis en classe de terminale

## **Éducation physique et sportive**

Suite à une évaluation diagnostique, le choix des différentes formes de pratique incombe aux élèves dans le cadre de l'évaluation formative. Les attendus de fin de lycée sont ensuite formalisés dans le projet EPS et évalués à travers une forme de pratique adaptée au niveau de chacun.

Les élèves qui manquent un contrôle en cours de formation (CCF) sont tenus de fournir un certificat médical et sont convoqués en mai pour le rattrapage.

Le projet certificatif simplifié, validé par la commission académique d'évaluation, est expliqué aux élèves au début du cycle.

Dans la spécialité « arts du cirque », comme dans tout enseignement artistique, pratique et théorie s'entremêlent. Le cirque, par essence, s'inscrit au croisement des arts. Il est par son histoire, son répertoire, ses formes, et ses esthétiques, comme par ses dimensions économique, sociale ou politique, un objet autant qu'un vecteur de connaissances. La place du corps y est centrale, dans ses relations à l'espace, au mouvement, aux intentions et aux émotions.

Une évaluation continue, progressive et explicite des apprentissages est assurée pour tous les élèves tout au long du cursus de l'élève. Une grille d'évaluation réintègre toutes les compétences à acquérir et les attendus de fin de lycée pour l'élève au cours de ses années de première puis de terminale.

Au fil des séances, des situations d'apprentissages, des tests et des évaluations en cours de formation, l'élève peut se situer à tout moment dans son parcours de formation. Cela lui permet d'atteindre du mieux qu'il le peut, les attendus de fin de lycée en arts du cirque.

## **Espagnol**

Il est envisagé de poursuivre :

- l'évaluation par compétences (compréhension orale – compréhension écrite – expression orale – expression écrite),
- les évaluations de type restitutions de connaissance, projets de fin de séquence, travaux de groupe.

Chaque professeur, en fonction des attendus du programme et de l'importance qu'il accorde à l'évaluation proposée, attribuera un coefficient adapté.

En cas d'absence et afin que la moyenne soit représentative, un rattrapage sera organisé dans la mesure du possible, dès le retour en classe de l'élève.

## **Histoire géographie**

Des échanges réguliers sont, menés par l'équipe pédagogique en vue d'assurer le plus d'harmonisation possible entre les enseignants. Pour la bonne réussite d'un parcours scolaire, dans un cadre annuel normal, il est bon de rappeler les éléments suivants :

- pour l'Histoire Géographie dans le cycle terminal de la voie générale : plusieurs évaluations par semestre dont certaines inspirées du format de la banque nationale des sujets (BNS),

- pour l'Histoire Géographie dans le cycle terminal de la voie technologique : plusieurs évaluations par semestre dont une inspirée du format de la BNS,
- pour la spécialité Histoire Géographie Géopolitique Sciences Politique en classe de première : plusieurs évaluations par semestre dont une inspirée du format de la BNS,
- pour la spécialité Histoire Géographie Géopolitique Sciences Politique en classe de terminale : 2 évaluations écrites et une orale.

L'évaluation de l'E.M.C. s'avère plus complexe car, si majoritairement il est enseigné par les professeurs d'histoire géographie, elle n'est pas la seule matière concernée. Des thématiques sont souvent proposées aux élèves qui les abordent sous forme d'un projet collectif se traduisant par un exposé, très souvent valorisant l'implication sérieuse des élèves. Donc en classe de première, comme en terminale, il apparaît plus réaliste de prévoir deux notes par an.

## **Italien**

### ***Explication des différentes évaluations***

Comme les programmes le préconisent, trois types d'évaluation sont proposés :

- diagnostique, en début de séquence ou de séance, pour établir les pré-requis des élèves et pour réfléchir à l'accompagnement des élèves au cours des séquences,
- formative, tout au long de la séquence pour évaluer et favoriser la progression des apprentissages,
- sommative ou globale, par compétence, pour évaluer les acquis des élèves.

### ***Formalisation des modalités d'établissement des moyennes***

L'évaluation diagnostique ne fera pas l'objet d'une notation certificative.

L'évaluation formative, qui vise des apprentissages spécifiques, sera coefficientée proportionnellement à la complexité du travail demandé.

L'évaluation sommative aura vocation à évaluer la globalité des connaissances mobilisées pendant le déroulement de la séquence et de ce fait, le coefficient pourra éventuellement être supérieur à celui des évaluations formatives en fonction de la nature des séquences.

### ***Définition des modalités de rattrapage***

En cas d'absence, le rattrapage sera organisé, dans la mesure du possible, par les enseignants pendant les heures de cours. Si cela n'est pas envisageable, le rattrapage pourra être organisé hors du temps scolaire de l'élève, sous surveillance.

## **Lettres**

Les professeurs de français proposeront des évaluations variées en rapport avec les épreuves orales et écrites de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat. Au moins un exercice reproduisant les conditions de l'épreuve écrite finale de l'épreuve anticipée de français du baccalauréat sera organisé durant l'année. Les coefficients seront adaptés en fonction de la nature de l'évaluation.

En enseignement de spécialité «humanités, littérature et philosophie », au moins 2 évaluations par semestre seront organisées (écrites et/ou orales).

## **Mathématiques**

Des évaluations variées seront données aux élèves.

Les évaluations seront coefficientées en cohérence avec les attendus du programme.

## **Philosophie**

Philosophie: "Les professeur-e-s de philosophie proposeront aux élèves de terminale générale tout au long de l'année scolaire des devoirs écrits dans le but de les préparer aux exercices de l'épreuve du baccalauréat, dont au moins un devoir en temps limité organisé dans les conditions de l'examen (4h)."

HLP : "Les professeur-e-s de philosophie proposeront aux élèves qui suivent l'enseignement de spécialité HLP durant l'année de première et celle de terminale des devoirs écrits dans le but de les préparer aux exercices de l'épreuve du baccalauréat. Un exercice oral leur sera proposé chaque année."

## **Physique chimie**

### ***Explication des différentes évaluations :***

En physique-chimie, le contenu des évaluations sera en accord avec les programmes officiels parus aux BO fixant les attendus pour chaque niveau d'enseignement.

Tout en respectant leur liberté pédagogique, les enseignants proposeront :

- un nombre d'évaluations en adéquation avec le nombre d'heures de cours réalisées pendant la période pour chaque niveau d'enseignement,
- des coefficients différents selon le type d'évaluation et la progressivité des apprentissages pour calculer la moyenne.

## **Sciences économiques et sociales**

### ***Modalités d'évaluation :***

Les types d'évaluation envisageables :

- sommatives/certificatives : évaluation de type Bac (idéalement une par chapitre),
- diagnostiques : Qcm, exercice oral, exercice au tableau (à l'appréciation du professeur),
- formatives : Questions de type EC1 (plus axées sur les connaissances) EC2 (analyse du document, calcul, lecture et interprétation de document), rédaction de paragraphe en mode AEI, rédiger une introduction, réaliser un plan d'EC3.

Pour les groupes de 1ères, lors de chaque bulletin, les professeurs veilleront à ce que 50 % des notes de l'élève relèvent d'évaluations formatives et 50 % de notes sommatives.

Pour les groupes de terminales, les notes d'évaluations sommatives seront prépondérantes, elles représenteront 60 % de la note du bulletin.

## **Sciences de la Vie et de la Terre**

Les évaluations sont coefficientées différemment selon que le travail est de groupe ou individuel sommatif.

Toute absence d'un élève à un contrôle sera susceptible d'être rattrapée dès son retour en cours sans avertissement au préalable.

Toutes les évaluations sont coefficientées de façon variable selon le type de devoir proposé (sommatif, formatif,...).

Le nombre de devoirs est proportionnel au quota horaire de la discipline.

Pour l'enseignement scientifique de première et de terminale, la difficulté des sujets proposés sera concordante avec celle mise à disposition dans la banque nationale des sujets.

## **Économie gestion**

Selon le règlement d'examen du baccalauréat de la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) :

- les matières « Droit et Économie » et « Management, Sciences de gestion et numérique » sont évaluées lors des épreuves terminales : épreuve écrite de 4h avec un coefficient 16 pour ces deux disciplines,
- la matière « Sciences de gestion et numérique » de la classe de première est prise en compte pour le baccalauréat en contrôle continu. Pour le baccalauréat, un coefficient 8 est attribué à la note de contrôle continu obtenue pour l'enseignement de Sciences de gestion et numérique de la classe de première.

### **Pour le contrôle continu en « Sciences de gestion et numérique » en classe de 1<sup>ère</sup> :**

- les évaluations prendront différentes formes en fonction des capacités du programme à évaluer, conformément au référentiel et aux compétences du livret scolaire : devoirs sur table, exposés, travaux dirigés, revues de presse, comptes-rendus, oraux, etc,
- une étude de gestion sera réalisée en cours d'année et fera l'objet d'une évaluation écrite et d'une soutenance orale en fin d'année scolaire (en mai ou juin selon le calendrier scolaire de l'année en cours),
- les notes seront coefficientées en fonction du niveau de difficulté, de la durée de chaque évaluation et selon les attendus du référentiel.

### **Pour les disciplines faisant l'objet d'une évaluation terminale du baccalauréat, des évaluations réalisées tout au long de la formation de l'année de 1<sup>ère</sup> et de l'année de terminale seront mises en place :**

#### **En « Droit et économie »**

- des évaluations seront mises en place et porteront sur l'ensemble des thèmes étudiés et prendront progressivement la forme des sujets d'examen,
- les évaluations seront basées sur un corpus documentaire économique et juridique à exploiter et une série de questions. Le niveau des attendus des devoirs en classe va progresser au cours de la formation avec une évolution des modalités (durée et complexité).

#### **En « Management, Sciences de gestion et numérique » en terminale avec l'enseignement commun en Management et l'enseignement spécifique (Ressources Humaines ou Gestion Finance) :**

- des évaluations seront mises en place tout au long de l'année scolaire en fonction de la progression pédagogique,
- ces évaluations pourront prendre diverses formes :
  - devoirs sur table, exposés, travaux dirigés, analyses de situations managériales ou de gestion (adaptées aux spécialités proposées dans l'établissement : gestion finance, mercatique ou ressources humaines), revues de presse, comptes-rendus, etc,
  - en enseignement spécifique (Gestion Finance, Mercatique et Ressources Humaines), un projet de gestion sera mené en groupe à partir de janvier-février afin d'acquérir les compétences attendues en terme de démarche « projet » pour chaque enseignement spécifique,
  - les évaluations en « Management, Sciences de gestion et numérique » incluant l'enseignement spécifique (Gestion Finance, Mercatique ou Ressources Humaines) seront pondérées en fonction du temps d'apprentissage consacré respectivement à l'enseignement commun et l'enseignement spécifique.

#### **Rattrapage ou absences pour les devoirs surveillés :**

En fonction de la situation de l'élève et du type de contrôle, le rattrapage pourra se faire :

- dans la semaine qui suit son retour en coordination avec la vie scolaire,
- ou la semaine précédant chaque période de vacances sur un ensemble de notions et chapitres qui seront précisés à l'élève concerné,
- ou en fin de période sur un ensemble de notions et chapitres.

## **Arts appliqués**

Pour l'ensemble des matières listées ci après les notes sont coefficientées en fonction du type d'exercice tenant compte de sa nature et de l'investissement demandé aux élèves

### **Analyse et méthode en design et arts appliqués**

Cet enseignement se divise en plusieurs pôles ayant chacun les modes d'évaluation suivants :

#### **Pôle « arts techniques et civilisations » :**

- A- Contrôles de connaissances (évaluations sommatives)
- B- Exercices d'analyse méthodologique rapides d'entraînement ou long (évaluations formatives et sommatives)
- C- Exercices oraux de types exposés ou autres (évaluations formatives et sommatives)
- D- Exercices d'autre nature en lien par exemple avec une sortie pédagogique (évaluations formatives et sommatives)

Chaque trimestre comprend à minima une évaluation de type A et B. Les évaluations peuvent être d'un type clairement défini (ex de type A), d'autres peuvent comporter des parties de types variés (exemple de type A et B).

#### **Pôle « Technologie » :**

- A- Contrôles de connaissances (évaluations sommatives)
- B- Exercices d'analyse technologiques (évaluations formatives et sommatives)
- C- Exercices pratiques de manipulation de la matière et /ou des outils (évaluations formatives)
- D- Exercices oraux de types exposés ou autres (évaluations formatives et sommatives)
- E- Exercices d'autre nature en lien par exemple avec une sortie pédagogique (évaluations formatives et sommatives)

Chaque trimestre comporte une à plusieurs évaluations parmi celles citées ci-dessous :

#### **Pôle « outils et méthodes »**

- A- Exercices de type expérimentation (comprendre et engager une pratique expérimentale)
- B- Exercices de communication (communiquer son analyse et ses intentions)
- C- Exercices d'analyse et de méthodes

Chaque trimestre des évaluations de type variées sont mises en place. L'évaluation de ce pôle est également incluse dans les autres pôles y compris dans l'enseignement conception et création en design et métiers d'art.

### **Conception et création en design et métiers d'art**

Cet enseignement se divise en plusieurs pôles ayant chacun les modes d'évaluation suivants :

#### **Pôle « Pratique des arts visuels »**

- A- Exercices de type expérimentation (évaluation formative)
- B- Exercice de recherches, de documentation
- C- Exercices de créations de nature variée (techniques conceptuels, plastiques, graphiques, colorés, matiéristes, volumiques, numériques...)
- D- Exercices de présentation et de mise en valeur de ses productions (sous quelque forme que ce soit écrite, orale, numérique, sonore...)
- E- Exercices d'autre nature

Les différents exercices du pôle « pratique en arts visuels » sont le plus souvent des évaluations formatives.

#### **Pôle « Démarche Créative »**

- A- Mise en œuvre des démarches d'expérimentation, d'exploration, d'approfondissement et de concrétisation qui se subdivisent le plus souvent en différentes parties (analyse de contexte/documentations/ recherches / expérimentations /développement / présentation..) dans les différents domaines du design et dans ceux des métiers d'art
- B- Exercices de création en temps limité afin d'engager une idéation sous forme d'hypothèses créatives à partir d'un questionnement s'appuyant sur des enjeux contemporains
- C- Exercices d'autre nature

Le pôle « démarche créative » alterne entre des exercices courts et projets plus longs comprenant différentes étapes. Les différents exercices du pôle « démarche créative » sont le plus souvent évalués de façon formative.

### **Outils et langage numérique**

- A- Exercices de reproductions de manipulations précises permettant de vérifier le bon apprentissage des logiciels étapes par étapes
- B- Exercices de création avec les logiciels permettant de vérifier que le maniement des outils et leurs fonctions sont bien acquis
- C- Micro-projet visant à vérifier que l'élève peut identifier et choisir l'outil adapté.